

N° 128 - Novembre 1985

ISSN : 0244 - 0229

# LA TRIBUNE

de l'immigration

Journal de la C.G.T.  
pour les travailleurs immigrés



**SPÉCIAL**



**CONGRÈS**

**PRIX : 5 F**



**AMIS LECTEURS**  
 A l'occasion de notre 42<sup>e</sup> Congrès, vous allez faire connaissance avec ce numéro de « La Tribune » modifié. Nous espérons que les sujets abordés vous donneront satisfaction. Vous pourrez nous le faire savoir et nous dire ce que vous attendez de votre journal. Nous publierons dans cette page, qui est la vôtre, vos idées et suggestions.  
 LA RÉDACTION.

● **Nous avons reçu cette lettre des travailleurs immigrés de cette entreprise « AVOBOITES ». Nous avons décidé de la publier intégralement. Ils sont en lutte pour leur dignité, leur salaire, de meilleures conditions de travail. Le 24 octobre, ils manifestaient à Paris avec la C.G.T. dont ils sont tous adhérents.**

Nous sommes venus ici vous parler de nos problèmes auxquels nous sommes confrontés au sein de la Société AVOBOITES, située à la place de Champigny.

En premier lieu, je vais essayer de vous expliquer notre position en tant que distributeurs. Moi, je pense que les gens connaissent bien ce qu'est un distributeur. Ce travail a été reconnu comme dur. Alors, je vous en donne seulement quelques points.

Nous travaillons régulièrement tous les jours du mardi au vendredi pour une période hebdomadaire de 32 heures.

Les pieds sont très importants pour tout le monde. Mais, surtout pour un distributeur de prospectus. Physiquement, nous utilisons 90 % de notre énergie. nous marchons 8 heures par jour. Cela est très connu. Nous perdons beaucoup d'énergie. Alors il faut faire très attention à notre corps. Le patron doit bien considérer notre santé et notre sécurité. Mais il ne l'a jamais fait.

Il y a un exemple. Le premier mois de cette année, toute la France a connu la neige. C'était très mauvais pour tout le monde. Plus de 100 personnes ont été tuées par ce froid incroyable. La circulation routière était totalement perturbée. Il y a eu beaucoup d'accidents. Nous avons vu les mauvaises nouvelles à la télé et nous les avons écoutées à la radio. Mais ce qui s'est passé à l'AVOBOITES est remarquable.

Le patron ne s'est pas soucié de notre situation. Il n'a pris aucune mesure de sécurité à notre égard. Il nous a laissés tels quels, dans le froid.

Nous avons beaucoup de problèmes. C'est une histoire qui date de plus de trois ans. Nous n'avons pas oublié de parler de ces problèmes au patron. De

temps en temps, nous en parlions à lui et à l'inspecteur. Mais ils ne nous ont jamais répondu clairement. Ils ne nous ont jamais bien écoutés. A chaque fois, nous sommes congédiés par la direction : « allez, allez au boulot ! On verra cela plus tard ! ». Alors nous voudrions souligner ce qu'il faut changer à l'AVOBOITES :

1) En premier lieu, nous vous demandons de vérifier notre présent contrat. Parce que nous sommes bien lésés par ce contrat. Dans notre contrat, il n'y a même pas une chance pour notre sécurité. Notre vie aussi est en danger par ce contrat. Alors, selon nous, il faut modifier les clauses du contrat.

2) Le salaire est notre 2<sup>e</sup> inquiétude. Nous avons un salaire ridicule. Selon le contrat, nous travaillons 32 heures par semaine. Le contrat ne nous permet pas de chercher un autre travail. Alors nous ne gagnons même pas de quoi subsister pour notre vie ordinaire. La direction ne nous a jamais accordé le SMIC.

Normalement, nous distribuons seulement le journal « GRATANNONCE ». Mais quelques fois il y a d'autres prospectus aussi en plus de « Gratannonce » qu'il faut obligatoirement distribuer. nous n'avons jamais refusé de le faire. Mais nous pensons qu'il y a un scandale sur le paiement du doublage. La direction nous marque pour le doublage seulement 1/2 centime par prospectus. Ce 1/2 centime aussi n'est jamais multiplié par le nombre de prospectus.

3) Notre 3<sup>e</sup> problème concerne une prime pour habillement et manger. Nous subissons toujours les intempéries (le froid et la chaleur) comme les autres qui travaillent par terre.

Pour nous, il est indispensable de bien s'habiller et de bien manger. Jamais la direction ne nous a parlé de ces choses.

Le premier mois de cette année, quand nous travaillions sous la neige, nous avons rencontré beaucoup de difficultés pour marcher. Nous n'étions pas bien habillés. Beaucoup de nos compatriotes se sont retrouvés sur des lits d'hôpital. A ce moment-là, notre vie était comme très pathétique. Dans beaucoup d'entreprises il y a un système de tickets pour

manger. Nous aussi, nous voudrions un système comme cela.

4) Le 4<sup>e</sup> problème est le 1<sup>er</sup> janvier 1985. C'était un mardi. Le jour était férié. Ce jour nous n'avons pas travaillé. Alors dans cette semaine, nous avons travaillé 4 jours. Du mercredi au samedi. Pour cette semaine, la direction nous a payés pour 4 jours. Elle a ignoré le paiement du mardi férié. Légalement, il faut compter le mardi aussi. Parce que ce mardi était comme une fête. Mais la direction n'avait pas compté le mardi. Nous le lui avons demandé plusieurs fois. Mais jusqu'à aujourd'hui, la direction n'a pas accepté de nous payer ce mardi 1<sup>er</sup> janvier.

● **Elle est Espagnole et était aide-vendeuse au kiosque gare Hachette à Strasbourg... depuis 1981.**

En février 1984, son employeur la licencie suite à un arrêté préfectoral. Il faut avoir la « nationalité française » pour vendre des journaux et des livres. Le Tribunal de prud'hommes, le Tribunal administratif, le Ministère de l'intérieur se déclarent incompétents. Le Ministère des Affaires Sociales saisi, reste muet.

Par rapport au code du travail, le fait est illégal, insupportable, scandaleux, et la lecture de l'arrêté préfectoral faisant référence à un décret du 22 mars 1942. Ce décret est signé Philippe PETAIN, celui de la poignée de main à Hitler et à Franco, de la chasse aux Israélites et autres étrangers, pourvoyeur des pelotons d'exécution et des camps d'extermination, du travail obligatoire au service de l'économie nazie, de la répression féroce contre la Résistance, le condamné à mort pour haute trahison.

Il est navrant, aujourd'hui, qu'un haut fonctionnaire de la République peut se référer à des textes datant d'une des périodes les plus noires de l'histoire de ce pays. Cela mérite une profonde réflexion.

Pour notre part, nous avons encore dans notre mémoire les Espagnols « les rouges survivants de la guerre d'Espagne », volontaires dans les rangs de la 2<sup>e</sup> D.B. qui ont contribué avec leur sang à la libération de Paris en 1944 et de Strasbourg en 1945. Brecht est encore vivant quand nous répétons après lui : « Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde ».

Serge CAPPÉ.

منبر العامل

التونسي الجزائري المغربي

O TRABALHADOR

unidad  
lavoro

işçinin gücü

YU RADNIK

## EDITORIAL

### Sommaire

Pages	
2	Courrier
3	Édito
4-5-6	La voix des entreprises. Échos des luttes...
7-8-9	Dossier : Les travailleurs immigrés aujourd'hui ! Insertion ou retour ?
10-11	Compte rendu initiatives 17 octobre
12-13	La CGT fête ses 90 ans
14	Colloque 30 <sup>e</sup> anniversaire INCA
15	Juridique Infos
16	Regard sur le monde

« Tribune » n° 128 - Novembre 1985 - Imprimerie Lensoise 62300 LENS - N° C.P. 1975 D 73 - Directeur de la publication : Jean BELLANGER - Rédaction, Administration : 263, rue de Paris, 93516 MONTREUIL Cedex. Tél. 851.80.00 - Travail exécuté par des ouvriers syndiqués.

**D**ANS les propositions du document d'orientation du 42<sup>e</sup> Congrès de Montreuil, la C.G.T. réaffirme sa préoccupation constante : « La défense des travailleurs immigrés » et « dénonce toutes les tentatives qui cherchent à détourner la colère des travailleurs des véritables causes de leurs difficultés, à les dresser les uns contre les autres et à leur faire oublier leurs intérêts communs, leur solidarité fondamentale ».

— Les causes de l'échec économique et du chômage viennent des abandons successifs dans la Sidérurgie, la Machine Outil, la Construction, les Mines, le Textile, la Chimie et tant d'autres secteurs sinistrés.

## solidarité de classe

— Les causes de l'insécurité, du mal-vivre de nos cités viennent de la misère et de l'absence d'une politique cohérente en matière de logement social.

— Les causes de l'échec scolaire viennent des mauvaises conditions où s'exerce la scolarisation. Nous pourrions continuer la litanie sur ce qui ne tourne pas « rond »...

Mais, jamais la C.G.T. n'avancera l'hypothèse que l'immigré est la cause de tous nos maux, comme le prétendent bon nombre de « bien-pensants », y compris ceux qui prônent la politique de « retour », en forçant quelque peu « le libre choix » des volontaires au départ.

Comme le rappelle cette TRIBUNE « Spécial 42<sup>e</sup> Congrès », la solidarité active n'a jamais été un vain mot ; en 90 ans de sa vie, la C.G.T. a dû surmonter bien des obstacles mais jamais, la solidarité de classe ne lui a fait défaut.

Aujourd'hui comme hier, le débat essentiel n'est pas pour ou contre les idées de l'extrême droite.

Mais, comment ensemble, dans une seule classe ouvrière allons-nous travailler pour un autre ordre économique où l'Homme sera le centre d'intérêt et non le « profit capitaliste ».

Jean BELLANGER,  
Responsable Secteur Travailleurs Immigrés

## Les chantiers de l'enfer dans les services de nettoyage à Toulouse

Les directions des services publics et privés font appel à des sociétés de nettoyage pour assurer l'entretien des bureaux, locaux, ateliers, magasins, etc...

A Toulouse, comme ailleurs, 84 sociétés de nettoyage se sont implantés dans lesquelles 80 % d'immigrés y travaillent.

Ces sociétés se développent de plus en plus..., proposent une main-d'œuvre à « bon marché ». Tout en se permettant de bafouer la législation du travail... Les conventions collectives... Les libertés syndicales... Les avantages acquis.

C'est à celle qui offrira le travail au plus bas prix qui obtient le contrat par les directions des services publics et privés.

Les salariés de ces sociétés de nettoyage changent régulièrement d'employeur et ces changements ne font qu'aggraver leurs conditions de travail : perte des avantages, perte de l'emploi, mutation.

Le nettoyage est devenu pour ceux et celles qui n'ont pas d'autres possibilités, un travail au « rendement ».

Exemple : 3 minutes 30 pour faire une chambre.

De 9 h à 11 h 45 : 48 chambres, 35 bureaux, plus les sanitaires, escaliers, couloirs... en 3 h 30 !

Les charges de travail sur ces chambres sont à la limite du supportable physiquement ! Aucun respect pour le personnel...

Les atteintes à la dignité, brimades, pressions... mises à la porte du jour au lendemain.

Exemple : 5 minutes de retard : 3 heures de travail impayées ?

Le mécontentement grandit chez le personnel, entre autre chez ONET, FERROVIAIRE GENENTER, SERVISYSTEM. C'est pour ces raisons que les travailleurs de cette dernière, toutes ouvrières immigrées, se sont mises en grève une demi-heure par jour jusqu'à satisfaction de leurs revendications.

C.G.T. ont été réalisées au cours de cette grève.

★

## CONSTRUCTION

### DUMEZ, TRAVAUX PUBLIC A PARIS

Un délégué syndical C.G.T. a été réintégré sur son chantier de Bercy où travaillent 250 personnes suite à l'intervention de ses camarades du syndicat.

La direction a tenté de l'isoler sur un chantier où ne travaillent seulement que 4 salariés.

61 salariés de cette entreprise ont adhéré à la C.G.T.

Les travailleurs du chantier de Charenton, appartenant toujours à DUMEZ TRAVAUX PUBLICS, se sont mis en grève pour la défense de leurs revendications. Des succès ont été remportés.

— Augmentation du panier à 35 F au lieu de 31 F.

— Augmentation des salaires.

## TRANSPORT A PARIS

A Calberson, entreprise de transport, les travailleurs français et immigrés (1.200 salariés), en 4 jours de grève avec occupation, ont obtenu :

— le 13<sup>e</sup> mois

réel, plus 1,5 % d'augmentation de salaire (soit 5,8 depuis janvier 1985),

— prime de panier de 26 F à 46 F par jour,

— paiement des 4 jours de grève : 150 adhésions à la

— Respect de l'organisation syndicale.

★

## CONSTRUCTION

LE BATIMENT  
MODERNE  
A PARIS

150 salariés, 40 syndiqués à la C.G.T. c'est la première grève depuis que le syndicat est organisé dans l'entreprise. Ils ont lutté pour la revendication du 13<sup>e</sup> mois.

Deux jours de grève ont suffi à la direction de l'entreprise pour qu'elle lâche :

— 20 % du 13<sup>e</sup> mois en 1985,

— 40 % en 1986 et revalorisation de 10 % chaque année.

Les deux jours de grève ont été payés dont une journée récupérable cinq minutes par jour.

## ENTREPRISE LUSTUCRU A ARLES

220 travailleurs français et immi-

## CONSTRUCTION

(Bouches-du-Rhône)

Les travailleurs de l'entreprise SGEC qui construisent l'hôpital de la Conception à Marseille ont entamé, à l'appel de leur syndicat C.G.T., une grève d'une semaine du 21 au 25 octobre 1985 pour la garantie de leur emploi notamment, mais également les salaires et le 13<sup>e</sup> mois.

Le chantier va se terminer et les travailleurs refusent d'être licenciés. Le syndicat C.G.T. demande l'ouverture de négociations pour prévoir avant la fin du chantier les reclassements au niveau de l'entreprise et du groupe, d'autant que la SGEC qui avec la SGETPI est devenue SGE-BTP va de nouveau être restructurée d'ici la fin de l'année avec la SOBEA qui font partie du groupe nationalisé de Saint-Gobain.

Grâce à cette action, des négociations sont en cours actuellement concernant : la garantie de l'emploi pour tous les travailleurs français ou immigrés, des manœuvres aux agents de maîtrise et cadres.

grés, dont 30 % de ce personnel est algérien - 100 syndiqués à la C.G.T. - se sont opposés à la direction de leur entreprise par un conflit qui a duré 20 jours.

Ils ont obtenu au cours de cette lutte :

— 1 % d'augmentation de plus que la grille patronale au 1<sup>er</sup> novembre,

— 3.000 F de prime de vie payable en trois fois (1.000 F),

— 16 millions de centimes d'aug-

mentation au comité d'entreprise.

★

## CONSTRUCTION

(RÉGION PARISIENNE)

S.A.E.P. (Société d'Auxiliaire d'Entreprise) de la région parisienne, dans le cadre de la préparation de la journée d'action du 24 octobre - 1.000 travailleurs, 90 % immigrés - ont fait une grève générale avec occupation du siège à Paris. Ils ont obtenu : le 13<sup>e</sup> mois pour l'année 1985 à 80 % et à 100 % pour l'année 1986.

## CONSTRUCTION

Les travailleurs de l'entreprise de GERMOT à Aubervilliers (en Seine-St-Denis) sont en lutte depuis le 29 octobre.

Outre la lutte qu'ils mènent pour faire annuler la procédure de licenciement du délégué C.G.T., ils exigent l'ouverture des négociations sur :

- les salaires,

- le respect des salariés qui souhaitent travailler à l'heure,
- la révision des qualifications,
- le paiement des jours de grève.

★

## A PARIS

70 nettoyeurs du centre Beaubourg dont 97 % sont à la C.G.T., ont

obtenu, après 14 jours de grève :

- l'annulation d'un licenciement,
- 0,5 % d'augmentation de salaire venant s'ajouter aux 4,5 % obtenus déjà en février au cours d'une grève,
- la création d'un comité d'établissement sur le centre,
- 15 F d'indemnité de jour de grève.

## Les établissements Barberet dans le Var Le Pradet

Les établissements Barberet sont une multinationale, du milieu horticole, dispersant ses produits dans 56 pays et implantés en France, R.F.A., Italie, Espagne, Portugal, avec des projets d'investissements en cours en Israël, Maroc, Tunisie, Corée, Japon, etc...

Cette multinationale d'origine française n'emploie sur notre territoire que des travailleurs immigrés.

Sur l'établissement du Pradet, l'actionnaire principal : à 80 % de tous les établissements français et étrangers, a dévoyé la production initiale vers d'autres établissements ainsi que les fonds y afférant.

Ainsi sous prétexte de licenciements économiques alors que le bilan, pour l'année 1984, représente 1,2 milliard de centimes après paiement de toutes les taxes, impôts et emprunts divers, soit le « cash flow », veut licencier 37 employés au Pradet et 16 à Antibes.

Mais qui sont-ils ces licenciés du Pradet et d'Antibes ? Ce sont purement et simplement et nominativement cités par la Direction les syndiqués C.G.T.

Au Pradet, 37 syndiqués C.G.T. sur 53 personnes.

143 A Antibes, 16 syndiqués C.G.T. sur 51 personnes.

La C.G.T. gênait la Direction, car les travailleurs se sont pris en compte et faisait avancer leurs revendications sur tous les aspects : salaires, conditions de travail, respect de la dignité, etc...

Prenant appui sur une étude obtenue par la C.G.T. au C.E., qui réfute l'argumentation économique de Barberet, les travailleurs se battent avec l'U.D. C.G.T. et l'U.L. de la Garde.

De la préfecture au Conseil général, en passant par l'Inspection du travail et les actions dans l'entreprise, les travailleurs se battent, et de façon massive et déterminée.

Si l'Inspection du travail des Alpes-Maritimes a autorisé les licenciements sur les bases proposées par la Direction, il faut savoir que sur les mêmes bases l'inspecteur du travail du Var, devant la lutte et l'argumentation des travailleurs a rejeté le licenciement des 7 élus C.G.T.

Première victoire, et la lutte continue pour gagner sur la forme et sur le fond.

Car il faut faire cesser cette répression syndicale de haut niveau qui a cours dans les milieux agricoles du Var et qui relève des méthodes fascistes.

Les travailleurs du Pradet sont prêts à mener et mèneront toutes les actions possibles et imaginables pouvant servir à démontrer la réalité des faits, les responsabilités et les manquements à tous les niveaux, qu'ils soient de la préfecture du Var, de l'Inspection du travail des Alpes-Maritimes, du Conseil régional...

# DOSSIER

**les  
travailleurs  
immigrés  
aujourd'hui !**

## **INSERTION OU RETOUR**

Ces dernières semaines une nouvelle campagne anti-immigrés se développe sur le thème « Serons-nous encore Français dans 30 ans » à partir d'une projection pseudo scientifique des statistiques de l'immigration.

Ces quelques pages n'ont pas la prétention d'apporter tous les éléments de réponse. Elles se veulent simplement un outil pour la lutte. Elles sont complémentaires du dossier paru dans « Le Peuple », n° 1186 du 17 janvier 1985.



## **QUEL COÛT SOCIAL**

## Travailleurs immigrés et retraites vieillesse

5,3 milliards de francs de prestations pour 8,4 milliards de cotisations.

C'est ce qu'il ressort d'une étude réalisée à l'École Nationale d'Administration sous la direction de Christian N'Guyen en juillet 1984.

Pourquoi une telle différence ?

① Beaucoup parmi eux — par méconnaissance de leurs droits, perte de documents ou difficultés administratives — n'ont pas liquidé leur retraite ou n'ont pu le faire qu'en partie, soit des prestations en moins !

② 65,5 % d'entre eux sont ouvriers, en grande majorité manœuvres ou OS. L'espérance de vie de ces catégories socio-professionnelles à 35 ans est de 37,2 ans (42 pour les cadres supérieurs et les professions libérales), soit encore des prestations en moins !

(D'après « L'inégalité devant la mort », *Économie et statistiques* n° 162, janvier 1984).

③ Le taux d'activité des hommes immigrés, tous âges confondus, est supérieur à celui des hommes français : 73,1 % contre 66,7 %. Et 33,3 % des femmes étrangères exercent une activité professionnelle, contre 43,6 % des Françaises en âge de travailler, soit des cotisations en plus !

(D'après le recensement de 1982. « D.P.M. C. Tech. 85 », n° 167, septembre 1985.

### "Apprendre ensemble chez Talbot"

Lors des 1.905 licenciements de janvier 1984, la presse, la radio et la télé s'étaient efforcées de faire passer l'idée que les travailleurs dits de « bas niveau de qualifications » étaient incapables de recevoir une formation qui les mettrait à même de tenir toute leur place dans le contexte du progrès technique.

La C.G.T.-Talbot a tout de suite compris que laisser s'installer une telle idée aurait été aller au suicide et admettre que la seule attitude possible était de courber le dos en attendant la prochaine charrette.

A travers le journal « Apprendre ensemble », la C.G.T. a entrepris de conduire les travailleurs, comme le disait la secrétaire du syndicat Nora TREHEL, à se sentir capable d'apprendre, avoir envie d'apprendre et exiger d'apprendre et en même temps.

Développer des comportements d'écoute, de partage, de tolérance entre les travailleurs que beaucoup de choses divisent : l'organisation même du travail, la culture, les options politiques et syndicales, les difficultés de la situation vécue dans l'entreprise et les incertitudes quant à l'avenir de chacun.

Au travers de chaque numéro, la C.G.T. appelle l'ensemble des travailleurs à approfondir ensemble une question particulière.

Ainsi ont été abordées successivement :

— La notion d'énergie et de puissance.

— La lecture.

— L'ergonomie, (étude de l'homme au travail), les conséquences sur sa santé, des contraintes de temps ou des postures dangereuses pour le cœur, la colonne vertébrale, etc...

D'autres numéros d'« Apprendre ensemble » sont en préparation :

Le n° 5 sera consacré aux conséquences sur la santé mentale de tous les travailleurs, des climats de mépris, de racisme, de division et de mouchardage que les patrons font parfois dans les entreprises.

Le n° 6 sur la robotique, un autre numéro est en préparation en collaboration avec Jacques BERQUE, professeur au Collège de France, islamologue de renommée mondiale, sur l'apport, hier et aujourd'hui, de la culture islamique.

Tout ce travail mobilise l'ensemble de la section syndicale et crée des pratiques nouvelles, elle bénéficie du concours amical de chercheurs scientifiques de grand renom.

La revue IRETEP, Institut de Recherche sur l'Enseignement Technique et Professionnel, publiera dans un prochain numéro un dossier complet sur « Apprendre ensemble ».

Nous ne saurions trop insister sur la nécessité de faire en sorte que le plus possible de C.E., de bibliothèques ou de camarades s'abonnent à la revue, d'autant que le prochain numéro contient un long et riche interview de Jacques BERQUE qui « désintoxique » notre regard sur la culture musulmane et sur l'enrichissement dont elle est porteuse.

• Le droit aux prestations familiales est lié dans la loi française à la résidence en France du travailleur immigrant (avec une carte de séjour en cours de validité) et également à celles des enfants.

La signature de conventions internationales de Sécurité sociale a permis aux familles demeurées dans le pays d'origine, d'obtenir du fait de l'activité salariée en France du père (ou de la mère) des prestations familiales. Ces prestations sont différentes des françaises.

Des prestations familiales ne sont jamais versées hors de France ; allocations pré et postnatales, de logement, de rentrée scolaire, d'éducation spéciale, d'orphelin, de parent isolé, de même que le complément familial et les majorations pour âge.

Les montants versés hors de France sous l'appellation « d'indemnités pour charges de famille » ou de « participation forfaitaire » sont très inférieurs aux allocations familiales versées en France métropolitaine, car il existe déjà des différences importantes concernant les « départements dits d'Outre Mer ».

Aussi à cotisations semblables au niveau de l'entreprise, non seulement les montants sont différents, mais aussi le nombre d'enfants bénéficiaires pris en considération, ainsi que les conditions d'âge.

Basées sur le principe de la réciprocité intégrale et absolue : droit pour droit, les conventions signées par la France sont très inégalitaires et créent les conditions légales de pertes de droits considérables.

Par exemple, les préretraités sont exclus du droit aux allocations familiales pour leurs enfants demeurés au pays. Les statistiques de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales permettent de mesurer l'ampleur des différences selon les nationalités.

# Barème des allocations familiales

Pays de résidence des enfants	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants	5 enfants	6 enfants	Par enfant en +
France (1.03.85)	—	512,64	1.153,44	1.802,25	2.435,04	3.075,84	640,20
	Complément familial : 667 - Majoration pour enf. + 10 ans : 144,12, + 15 ans : 256,32						
France D.O.M. (1.03.85)	95,60	360,50	692,75	1.108,50	1.278,75	1.362,00	43,25
	Complément familial : 324,29 - Majoration pour enf. + 10 ans : 60,25, + 15 ans : 91,75						
Italie (1.02.85)	97,90	195,79	293,68	391,58	429,48	587,38	97,90
	majorations pour conjoint : 97,90, ex. faibles revenus, 1 enf. : 74,31, 2 enf. : 247,12, 3 enf. : 470,65, etc...						
R.F.A. (1.01.85)	155,23	460,02	1.134,70	1.870,73	2.606,75	3.342,78	736,03
	Montant pour les revenus d'un couple ne dépassant pas 79.680 FF						
Belgique (1.01.85)	317,20	940,15	1.740,52	2.593,43	3.452,55	4.311,67	259,12
	Majorations de 6 à 12 ans : 59,44, de 12 à 16 : 104,77, etc...						
Luxembourg (1.07.84)	249,88	624,70	1.499,27	2.242,94	2.998,58	3.748,37	749,78
	Majorations pour enfants de + de 6 ans : 24,87, de + de 12 ans : 81,12						
Espagne (1.01.85)	—	243,30	506,90	662,60	803,60	967,40	179,10
Portugal (1.01.85)	—	312,50	468,75	625,00	781,25	937,50	156,25
Yougoslavie (1.01.84)	—	302,00	484,00	647,00	790,00	933,00	143,00
Algérie (1.01.83)	122,75	245,50	368,25	491,00	Transferts limités à 4 enfants		
Maroc (1.01.84)	96,00	192,00	288,00	384,00			
Tunisie (1.01.82)	88,00	176,00	224,00	352,00			
Turquie (1.01.84)	70,00	233,00	368,00	394,00			
Gabon (1.02.83)	40,00	80,00	120,00	160,00			
Madagascar (1.03.68)	25,00	50,00	75,00	120,00			
Mali (1.01.85)	60,00	120,00	180,00	240,00			
Mauritanie (1.01.82)	58,00	104,00	156,00	208,00			
Niger (1.013.74)	35,00	70,00	105,00	140,00			
Sénégal (1.01.76)	35,00	70,00	105,00	140,00			
Togo (1.01.80)	50,00	100,00	150,00	200,00			

N.B. - Les dates entre parenthèses indiquent celle de référence par pays.

**S**il on fait le bilan des différentes initiatives communes C.G.T. - Amicale des Algériens en Europe à l'occasion de la commémoration de la journée du 17 octobre 1961 (1), on s'aperçoit qu'elle a été l'occasion de renforcer la solidarité entre Français et immigrés, et c'est bien nécessaire.

Au moment où s'accroît l'offensive anti-arabe et plus particulièrement anti-algérienne et où les nostalgies de la colonisation française n'ont pas encore fini de digérer la pilule, la C.G.T., l'U.G.T.A., avec l'amicale des Algériens en Europe ont tenu à rappeler ensemble l'histoire afin que ceux qui ont vécu cette période ne laissent pas tomber dans l'oubli de tels événements.

La jeunesse française et la jeunesse algérienne doivent savoir et s'unir dans un même combat pour que de telles choses ne se reproduisent pas. C'est notre richesse commune. Ce fût aussi l'occasion de se souvenir de la place importante qu'ont tenue dans ces moments difficiles la classe ouvrière en France et son organisation syndicale la C.G.T. Trop oubliée... Outre la déclaration du bureau confédéral et les différentes initiatives C.G.T. - A.A.E. figurant ci-dessous, la « VIE OUVRIÈRE », dans son numéro 2.146 a couvert l'événement (2) ; le secteur immigration de la confédération a, de son côté, édité une « tribune spéciale 17 octobre » avec, notamment des témoignages de travailleurs français et immigrés ayant vécu cette période. Une exposition commune C.G.T. - A.A.E. a eu lieu dans le patio de la confédération « Actualité », journal de A.A.E. a rendu compte également des initiatives où la C.G.T. avait pris sa place.

Par ailleurs, à l'occasion de son 33<sup>e</sup> congrès au Havre, la fédération de la construction a consacré le 17 octobre, une soirée particulière en présence de tous les congressistes et responsables de l'A.E.E.



Exposition dans le patio de l'immeuble confédéral.

(1) Voir Tribune N° 127 - octobre 1985

(2) En rappelant le contexte de ces journées historiques pour le peuple algérien, mais également pour la classe ouvrière française.

## Bilan des initiatives communes dans les départements et localités

### U.D. 31 - TOULOUSE

Déclaration commune U.D.-C.G.T.-A.A.E. participation de la C.G.T. au meeting de l'A.A.E.

### U.D. 33 - BORDEAUX

Déclaration commune U.D.-C.G.T.-A.A.E..

L'A.A.E. a été invitée à parler à la radio FORUM sur le 17 octobre.

Participation de la C.G.T. au meeting de l'A.A.E.

### U.D. 69 - LYON

Déclaration commune U.D. - C.G.T. - A.E.E..

Distribution de tracts, prises de parole, débats en direction de 20 entreprises et 10 foyers, sur les 20 entreprises, 10 n'ont aucun immigré.

Participation C.G.T. - A.A.E. à la radio « Trait d'Union ».

Au meeting de l'A.E.E., participation de la C.G.T.. R. LOMET, (secrétaire confédéral) participation

nombreuse de nos militants C.G.T. dont tous les responsables de corporation, (300 personnes au meeting).

### U.D. 54 - NANCY

Participation de la C.G.T. au meeting AAE avec prises de parole.

### U.D. 42 - SAINT-ÉTIENNE

5.000 tracts C.G.T. ont été distribués dans tout le département.

Participation de la C.G.T. à deux émissions radio, une

à St-Chamond, l'autre à St-Étienne.

La C.G.T. a organisé dans les locaux du C.E. de la C.F.A.S. au Marais, un verre de l'amitié avec invitation de la presse.

Participation de la C.G.T. au meeting A.A.E. avec prise de parole qui se termina par une soirée culturelle franco-algérienne, 150 personnes ont assisté à cette soirée.

### U.D. 44 - NANTES

Déclaration commune U.D. C.G.T. - A.A.E.

### U.D. 59 - NORD

Déclaration commune comité régional C.G.T. - A.A.E.

Les deux organisations ont décidé d'impulser dans chacune de leurs structures locales, afin qu'elles participent aux initiatives de l'A.A.E. sur le 17 octobre.

Le comité régional a fait une intervention dans ce

sens en direction des U.D. et U.L.

### U.D. 94 - CRETEIL

Distribution de matériel dans deux foyers :

- SONACOTRA à Thiais,
- ADEF à Chevilly-la-Rue.

### U.D. 93 - SAINT-DENIS

Participation de la C.G.T. avec prises de parole au meeting régional de l'A.A.E., étaient présentes l'U.L. de St-Denis, l'U.R.I.F., la confédération.



#### On reconnaît notamment... Pour la C.G.T. :

**Joannes Galland, secrétaire de la C.G.T. ; Janine Marest, secrétaire de la C.G.T. ; Jean Bellanger, responsable secteur immigration ; Boualem Ben Khelouf, membre de la C.E. confédérale ; Mohamed Youkana et Mohamed Chelli ; M. Ramdane Meguernez, membre du bureau exécutif de l'Amicale des Algériens en Europe ; M. Bedira Mokrane, sous-directeur du centre culturel algérien et M. Ramdani M' Barek, de l'U.G.T.A.**

Participation de la C.G.T. avec prises de parole au meeting de l'A.A.E.

### U.D. 60 - CREIL

Participation de la C.G.T. au meeting de l'A.E.E. au centre des rencontres.

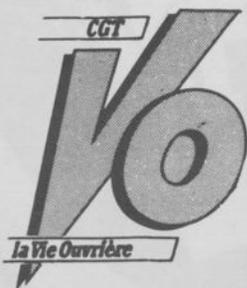
Distribution de tracts C.G.T. dans les entreprises : Chausson, la Vieille Montagne, Mont à Nogent sur Oise, C.D.F.-Chimie à Villers-St-Paul.

### U.D. 13 - MARSEILLE

Déclaration commune C.G.T. - A.E.E. et participation de la C.G.T. avec prises de parole au meeting de l'A.E.E. et à la soirée culturelle.

Il est prévu une nouvelle rencontre pour début 1986, pour mettre en application la déclaration commune C.G.T. - A.E.E. sur le département, notamment sur les questions de la formation professionnelle.

Lisez



# Les 90 ans de la CGT

La CGT fête cette année son 90<sup>e</sup> anniversaire.  
Une brochure est éditée à cette occasion,  
on peut se la procurer auprès de la *Vie Ouvrière* au prix de 25 F.  
Pour apporter sa contribution *La Tribune* reproduit  
dans ces deux pages quelques éléments de son activité  
pour la défense des travailleurs immigrés  
durant toute cette période.

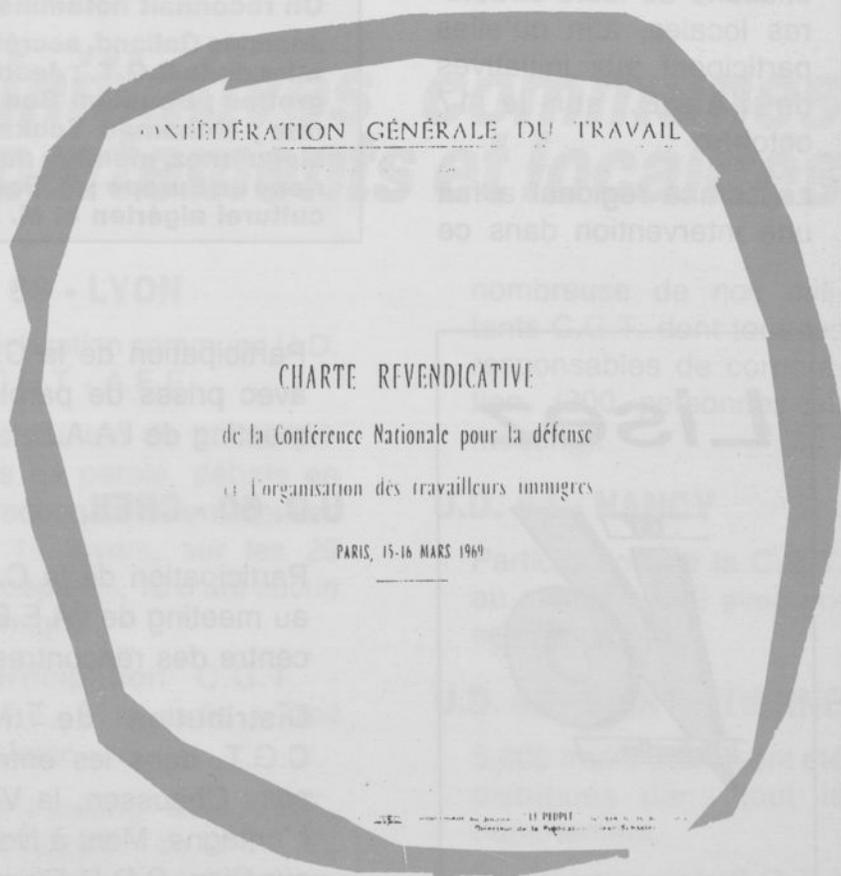
**A**U 4<sup>e</sup> CONGRÈS DE LA CGTU en 1927, la résolution sur la main-d'œuvre étrangère, dont l'intitulé est « Égalité avec les prolétaires français ».

Dans cette résolution, le Congrès revendique pour la main-d'œuvre étrangère :

- 1) Des droits égaux d'organisation, de coalition et de grève, à ceux qui sont acquis.
- 2) La garantie de salaires égaux à ceux qui sont payés aux travailleurs de mêmes catégories, et réglés aux tarifs syndicaux.
- 3) L'annulation de plein droit des contrats n'assurant pas cette garantie essentielle.
- 4) Le respect des contrats signés sous la garantie ci-dessus.
- 5) La séparation de l'engagement de logement du contrat de travail.
- 6) Des droits égaux en fait avec les ouvriers français pour les lois locales en vigueur.
- 7) L'égalité avec la main-d'œuvre française pour les secours de chômage, les assurances sociales et affichage en langue étrangère sur les lieux du travail des contrats syndicaux, des décrets d'administration sur l'hygiène et la sécurité du travail.

8) Des droits syndicaux égaux dans les élections relatives aux délégués d'usines et même aux caisses de chômage, aux caisses autonomes, de retraités des mineurs, aux élections des Conseils de Prud'hommes.

9) Liberté d'opinion et abrogation de la loi du 22 juillet 1885, qui interdit l'édition de journaux en langue étrangère.



Au congrès de 1929, la crise sévit en France, le chômage est très important. Le congrès de la CGT note dans sa résolution que ce serait une erreur de croire qu'une crise de chômage puisse être résolue par un rapatriement de la main-d'œuvre étrangère, comme c'est le cas dans divers pays capitalistes d'Europe, comme l'Allemagne et l'Angleterre.

Outre qu'un tel refoulement ne diminuerait pas d'une unité le nombre de chômeurs sur le marché mondial, le Congrès de la CGT rappelle qu'il est impossible, en raison de la densité de la main-d'œuvre étrangère (3 millions d'étrangers en France) et de la place prépondérante qu'elle occupe dans certaines industries. Le Congrès de la CGT souligne qu'un refoulement bruyant aura surtout comme effet d'opérer une sélection et de décapiter la main-d'œuvre étrangère, des milliers de syndiqués qui l'animent dans les luttes revendicatives.

*La presse confédérale en langue*

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL  
213, rue Lafayette, PARIS - X<sup>e</sup>

## La C.G.T.

### s'adresse aux Travailleurs Algériens résidant en France

*Chers Camarades,*

CONTRE la guerre qui, depuis plus de trois ans, ensangante votre pays, multiplie les souffrances dans les familles algériennes et françaises, aggrave les conditions de vie des travailleurs en Algérie et en France, creuse toujours plus largement le fossé entre nos deux peuples, la C.G.T. s'est dressée depuis le premier jour.

Elle est la seule organisation française à proclamer clairement le droit de disposer d'elle-même.

Lutte nous pour ces revendications de paix et de justice pour tous les Français et Algériens.

Aujourd'hui, chers camarades, vous avez votre place, toute votre place, dans la lutte pour la paix.

- pour lutter avec les ouvriers français contre la guerre faite à votre pays;
- pour défendre vos revendications;
- pour préserver, pour conserver, pour renforcer notre bien commun : l'amitié et la solidarité des travailleurs français et algériens.

En toute fraternité, la C.G.T. s'adresse à vous comme à toute la classe ouvrière pour vous demander d'adhérer à ses syndicats, de rejoindre à l'occasion de la nouvelle année 1958 la seule centrale syndicale qui, en France, combat pour la Paix, le Pain et la Liberté.

Paris, janvier 1958.

---

#### BULLETIN D'ADHESION

Nom et prénoms : .....

Occupation à l'entreprise : .....

Adresse : .....

Veuillez adhérer à la C.G.T. :  OUI  NON

Signature : .....

N° de l'entreprise ou de l'union locale : .....

The collage features several newspaper covers:

- DEFENSA OBRERA**: Spanish newspaper, "Informations de la C.G.T. en langue espagnole".
- lavoro**: Italian newspaper, "MENSUEL DE LA C. G. T. POUR LES TRAVAILLEURS ITALIENS".
- UNIDAD**: Catalan newspaper, "FELIZ AÑO NUEVO".
- LA TRIBUNA**: French newspaper, "mensuel de la C.G.T. pour les travailleurs immigrés".
- TRIBUNE**: Algerian newspaper, "BIMESTRIEL D'INFORMATION DE LA C.G.T.".
- الشوربة**: Arabic newspaper.
- TRABALHADOR**: Portuguese newspaper, "LA C.G.T. POUR LES TRAVAILLEURS PORTUGAIS".
- SPECIAL 4**: French newspaper, "CONGRÈS C.G.T. du 13 au 15".

# INCA

## 30 et 40 ans de lutte pour la dignité

Le 30<sup>e</sup> anniversaire de l'I.N.C.A. C.G.T. C.G.I.L. (France) et le 40<sup>e</sup> anniversaire de l'I.N.C.A. C.G.I.L. (Italie) ont été célébrés conjointement, marquant ainsi les liens qui unissent la C.G.T. et la C.G.I.L. dans leur engagement commun pour la défense des droits et de la dignité des travailleurs italiens en France.

**A** Montreuil, un colloque sur l'immigration italienne en France, organisé avec l'Institut C.G.T. d'histoire sociale, s'est tenu le 18 septembre 1985 dans la grande salle des conférences de la bourse nationale du travail, siège de la C.G.T.

Ce colloque, présidé par Joannès GALLAND, secrétaire de la C.G.T., qui a ouvert les travaux, a rendu hommage d'un point de vue historique à la présence des travailleurs immigrés italiens dans la vie démocratique et syndicale française.

Le professeur Gaetano ARFÈ de l'université de Florence a présenté un rapport sur le thème : **les luttes antifascistes en Italie et en France**. René DUHAMEL, de l'institut C.G.T. d'histoire sociale, a présenté le second thème : **L'apport syndical et démocratique des travailleurs italiens immigrés en France et leur participation aux luttes de la résistance**.

Lidia Campolongo, Iole BUOZZI, Battista SAROGLIA, Georges FRISCHMAN notamment ont témoigné de la présence italienne en France dans la période d'entre les deux conflits mondiaux et de sa participation aux luttes antifascistes, démocratiques.

Le deuxième partie du colloque devait illustrer les 30 ans de l'I.N.C.A. en France. Le thème : **la défense syndicale des travailleurs immigrés italiens** a été présenté par le président de l'I.N.C.A. C.G.T. C.G.I.L., Serge CAPPÉ, qui a mis l'accent sur l'action syndicale développée avec les travailleurs italiens, leur contribution aux luttes syndicales et pour la démocratie, la paix, contre le racisme et le colonialisme, les immenses succès contre les discriminations au cours de ces 30 dernières années.

Après l'intervention du vice-président de l'I.N.C.A. centrale C.G.I.L., Lelio LELI, devaient également intervenir dans le débat : Jean BELLANGER pour la C.G.T., ainsi que F. ALLOISIO, F. ZANKA, B. DE SANTIS, E. BASSANI, E. ROBBIANO, B. BRACCI, et R. PIAZZOLA pour le patronato, ACLI, G. PUGGIONI pour la C.G.I.L. Scuola, M. RAMDANI pour la direction de l'Amicale des Algériens en Europe.

Jean BRETEAU de l'institut C.G.T. d'histoire sociale a procédé à la synthèse des travaux en soulignant fortement la validité de la collaboration entre syndicats frères, C.G.T. et C.G.I.L.

Les travaux ont été clos par Luigi NICOSIA, président adjoint de l'I.N.C.A. C.G.I.L., membre du comité directeur de la C.G.I.L., représentant la confédération italienne.

De nombreuses personnalités ont assisté aux travaux, Dr P. RINALDI, ministre plénipotentiaire et consul général d'Italie à Paris, Dr R. MAZZOTTA, représentant l'ambassade d'Italie, Dr A. CABELLA pour l'institut culturel italien et le C.E.D.E.I., M. FORNACIARI pour l'amicale franco-italienne, M. FRANCIKA pour l'Istituto F. SANTI, M.A. BECHI pour les A.C.L.I., M. GELPI de l'U.N.E.S.C.O., les représentants des Garibaldiens, de l'A.D.L.I., de l'U.I.L.-S.C.U.O.L.A., des associations nationales et régionales italiennes, des C.O.A.S.I.T et C.O.A.C.I.T. de Paris... Les représentants des organisations de la C.G.T. étaient également nombreux, dirigeants des unions départementales et des syndicats de la région parisienne, du Nord - Pas-de-Calais, Rhône-Alpes, Alsace, Provence Côte d'Azur, des secteurs confédéraux culturels, Europe... De l'U.C.R.-C.G.T. avec M. PIPET et M. LEMERLUS.

Le colloque a aussi vu la participation de M. L. ODRU, député de la Seine-St-Denis, de Marcel DUFricHE et M. Gaetan CATHELIN premiers signataires pour la C.G.T. des accords entre la C.G.T., la C.G.I.L. et l'I.N.C.A. ; de l'ensemble des responsables nationaux et régionaux de l'I.N.C.A. C.G.T. C.G.I.L.

Une réception en l'honneur de la C.G.T. et de la C.G.I.L. a conclu cette fraternelle journée.

Au plan des régions, d'autres manifestations de grande ampleur se sont tenues à TIERVILLE (120 participants), VILLERUPT (450), LYON (400), MULHOUSE (400), LILLE (400), colloques, carrefours sur l'éducation et la jeunesse, la sécurité sociale, l'histoire des luttes, soirées dansantes, conférences de presse... Ont avec éclat célébré ces deux anniversaires communs. Partout se sont retrouvés dirigeants syndicaux C.G.T., personnalités, associations italiennes et d'autres immigrations, représentants des autorités italiennes en France. D'autres initiatives sont encore prévues sous diverses formes. Paris le 28 novembre, Lille le 7 décembre, Caën le 9 décembre, elles s'inscrivent toutes dans l'affirmation de la volonté syndicale de lutter contre le racisme, pour l'égalité des droits entre les travailleurs, le respect de l'être humain.

### A LYON

Allocution de J. Bellanger, responsable secteur immigration de la C.G.T., vice-président de l'I.N.C.A. C.G.T. C.G.I.L.



## • Menées racistes ou xénophobes

*Il existe, depuis juillet 1972, une loi contre le racisme, qui devrait permettre, si elle était utilisée avec fermeté, de lutter efficacement contre le racisme.*

LA LOI PERMET DE POURSUIVRE DEVANT LES TRIBUNAUX LES AUTEURS D'ÉCRITS (OU DE PAROLES, D'IMAGES, ETC...)

### RACISTES OU ANTI-IMMIGRÉS

— Tous ceux qui, dans des articles de journaux, des tracts, des discours, des affiches, injurient, font de la diffamation, ou provoquent au racisme, peuvent être poursuivis et frappés de sanctions pénales.

Le texte de la loi parle très précisément de l'injure, de la diffamation, ou de la provocation à la haine, à la violence, ou à la discrimination à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine ou de leur appartenance (ou de leur non appartenance) à une **ethnie**, une **nation**, une **race** ou une **religion** déterminée.

### LA DISCRIMINATION RACIALE OU XÉNOPHOBE (ANTI-IMMIGRÉS) EST INTERDITE

— **La loi interdit de refuser un emploi**, ou un bien (par exemple la vente d'un objet) ou un service (par exemple la location d'une voiture) à une personne en raison de son appartenance à une ethnie, une nation, une race, ou une religion déterminée. La loi interdit également de **licencier** quelqu'un pour les mêmes raisons.

**(ATTENTION :** le refus de servir (ou de laisser entrer) un immigré dans un café, un restaurant, ou de louer une chambre dans un hôtel, est interdit.

• *Même interdiction pour le refus raciste de location ou de vente d'un logement).*

**Il faut signaler toutes les pratiques racistes au syndicat C.G.T.**

— Si un membre de l'administration, un policier ou tout citoyen chargé d'une fonction de service public refuse le bénéfice d'un droit à un immigré (alors que ce droit lui est reconnu par la loi) pour des raisons racistes, il peut être poursuivi.

### QUI PEUT POURSUIVRE LES AUTEURS D'AGISSEMENTS RACISTES OU ANTI-IMMIGRÉS ?

— Les personnes visées elles-mêmes par les agissements racistes peuvent déposer une plainte ou se constituer « partie civile » ; demander conseil au syndicat C.G.T.

— Le syndicat C.G.T. peut agir lui-même lorsqu'il s'agit d'une discrimination dans l'emploi (refus d'embauche - licenciement).

— Les associations qui luttent contre le racisme peuvent se constituer partie civile.

S'il s'agit de délits de presse et si certaines personnes ont été concernées individuellement par les agissements racistes, l'association doit leur demander leur accord.

— Les associations ou groupements de faits provoquant à la discrimination, à la haine ou à la violence racistes ou propageant des idées ou théories racistes doivent être dissoutes. Ceci est prévu :

- Dans la loi française contre le racisme,
- Par la convention internationale pour l'élimination du racisme (O.N.U.) ratifiée par la France en 1971.

## • Renouvellement des cartes de séjour temporaire des travailleurs immigrés involontairement privés d'emploi.

Les travailleurs immigrés, titulaires d'une carte de séjour temporaire, qui sont involontairement privé d'emploi, ont droit au renouvellement de leur carte de travail temporaire A, ou éventuellement de l'autorisation de travail portant la mention « travailleur salarié » ou « salarié ».

Ce droit découle des dispositions de l'article R.341.3.1 du code du travail, tel qu'il a été modifié par le décret n° 84-1079 du 4 décembre 1984, qui précise que la validité de l'autorisation de travail détenue par un travailleur immigré involontairement privé d'emploi est automatiquement prolongée d'une année. A l'issue de cette prolongation, si le travailleur immigré est toujours privé d'emploi, une nouvelle prolongation doit lui être accordée en tenant compte de ses droits au regard du régime d'indemnisation des travailleurs involontairement privés d'emploi.

Cette disposition réglementaire est applicable depuis le 7 décembre 1984. Elle entraîne la prolongation automatique d'un an pour toute autorisation de travail dont la date d'expiration est antérieure au 7 décembre 1985, lorsque son titulaire est involontairement privé d'emploi, quelle que soit la durée des prolongations de validité des autorisations de travail dont il a peu bénéficiées antérieurement lorsqu'il était privé d'emploi.

C'est seulement à l'expiration de cette prolongation de validité que sera tenu compte des droits de l'intéressé au regard des régimes d'indemnisation du chômage.

Ces éléments ont été rappelés à MM. les Commissaires de la République par un téléx du 17 septembre 1985 du Ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale (direction de la population et des migrations).

## • Bourses d'étude

Des bourses d'étude peuvent être versées par l'Etat aux élèves des établissements du second degré (C.E.S. - Lycées) qui se trouvent dans les limites d'âge correspondant à leur classe. Les enfants d'immigré y ont droit. Ces bourses dépendent des ressources de la famille. Les demandes doivent être adressées au chef d'établissement scolaire avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année scolaire. Il existe aussi des bourses départementales, attribuées par la Préfecture. Il faut les réclamer.

# CONTRE LA RÉPRESSION EN TUNISIE

## • La C.G.T. solidaire de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens

Le Bureau confédéral de la C.G.T. condamne les graves atteintes au libre exercice du droit syndical en Tunisie. Depuis plusieurs mois, le gouvernement tunisien a pris une série de mesures visant à paralyser le fonctionnement de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens, notamment en interdisant la publication du journal de l'U.G.T.T., en réprimant les travailleurs en lutte pour leurs revendications et en procédant à de nombreuses arrestations et à la condamnation à des peines de prison, de plusieurs responsables syndicaux.

Ces derniers jours, c'est l'ensemble des sièges des Unions régionales de l'U.G.T.T. qui a été investi par les milices du P.S.D., avec la complicité policière, des dizaines de militants de l'U.G.T.T. ont été arrêtés dans diverses régions du pays.

L'accès du siège de l'U.G.T.T. à Tunis est interdit par la police.

Les mesures répressives déclenchées par le gouvernement tunisien à l'encontre de l'U.G.T.T. visent à empêcher, par tous les moyens, l'expression du mécontentement des travailleurs, provoquée par le non respect des accords contractuels, la généralisation de l'augmentation des prix, le rejet de toutes revendications salariales.

La C.G.T. tient à assurer l'U.G.T.T., les travailleurs tunisiens de son entière solidarité dans leurs luttes pour la défense du libre exercice du droit syndical, la liberté de défendre en toute indépendance leurs revendications.

Elle exige du gouvernement tunisien l'arrêt immédiat de la répression contre l'U.G.T.T. et ses militants, la libération immédiate de tous les syndicalistes emprisonnés, la restitution des locaux et des biens appartenant à l'U.G.T.T.

Elle appelle ses organisations confédérées à condamner la répression syndicale en Tunisie et à exprimer la solidarité sous toutes ses formes avec l'U.G.T.T.

4 novembre 1985.

## • Message de Pierre Gensous à l'U.G.T.A., à l'occasion du 31<sup>e</sup> anniversaire de novembre 1954

A l'occasion du 31<sup>e</sup> anniversaire du soulèvement des travailleurs et du peuple algériens pour l'indépendance, la C.G.T. tient à saluer chaleureusement l'Union Générale des Travailleurs Algériens.

La C.G.T. se félicite des liens d'amitié et de solidarité tissés par l'Histoire entre nos deux organisations. Liens de solidarité qui, aujourd'hui, sont concrétisés par nos luttes respectives entre la propagande et les crimes racistes, pour la dignité et l'égalité des droits des travailleurs algériens immigrés en France.

La C.G.T. se félicite également de la coopération entre nos deux organisations pour l'établissement d'un ordre économique plus juste répondant aux intérêts véritables de tous les travailleurs et des peuples à travers le monde, du soutien et de la solidarité témoignés par nos organisations syndicales aux travailleurs et aux peuples palestiniens, d'Afrique du Sud, du Sahara Occidental en lutte pour la liberté et l'indépendance nationale.

La C.G.T. souhaite concrétiser toujours plus la coopération entre nos deux organisations pour tout ce qui touche aux intérêts des travailleurs et des peuples de nos pays respectifs, de développer les initiatives communes pour la paix et le désarmement, en particulier pour la démilitarisation du bassin méditerranéen.

Nous vous souhaitons plein succès dans l'organisation des festivités du 31<sup>e</sup> anniversaire de novembre 1954.

- Le 6 novembre 1985, de nombreuses délégations des entreprises de la région parisienne se sont rendues à 18 heures à l'ambassade de Tunisie pour protester contre la répression en Tunisie et exiger :
  - l'arrêt immédiat de la répression engagée par les autorités tunisiennes contre l'U.G.T.T.,
  - la libération des militants syndicaux emprisonnés,
  - la restitution à l'U.G.T.T. des locaux de ses Unions régionales
  - le respect des libertés syndicales en Tunisie
  - de témoigner de la solidarité des organisations de la C.G.T., et à l'U.G.T.T. et à l'ensemble des travailleurs tunisiens.

## • Répression syndicale en Tunisie, déclaration de Pierre Gensous

La C.G.T. élève sa plus vigoureuse protestation contre la mise en résidence surveillée du camarade Habib Achour, secrétaire général de l'Union Générale des Travailleurs Tunisiens.

Une fois encore, la répression frappe le premier dirigeant de la centrale tunisienne. C'est une nouvelle escalade dans les atteintes graves portées depuis plusieurs jours par le pouvoir tunisien contre les droits de l'homme et des libertés syndicales, contre l'U.G.T.T., ses militants, les travailleurs tunisiens en lutte pour de meilleures conditions de vie.

En leur renouvelant sa solidarité, la C.G.T. exige l'arrêt de la répression, la libération de tous les emprisonnés politiques et syndicaux, la levée de toutes mesures de restrictions, au libre exercice du droit syndical.

9 novembre 1985.

## Bulletin d'abonnement individuel à « La Tribune »

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

désire recevoir un abonnement à « La Tribune ».  
Ci-joint le règlement de 15 F correspondant à l'abonnement

Retourner ce bulletin à : M.O.I.-INFORMATION cgt  
263, rue de Paris - 93516 MONTREUIL  
Cedex